



DÉCHETS

Septembre 2026 • www.institutparisregion.fr

BOCAUX ET BOUTEILLES : COMMENT BRISER LE PLAFOND DE VERRE ?

21 kg

DE VERRE/HABITANT/AN COLLECTÉS
EN ÎLE-DE-FRANCE (2024),
CONTRE 33 KG À L'ÉCHELLE
NATIONALE

56 %

TAUX DE CAPTAGE DU VERRE
EN ÎLE-DE-FRANCE (2024)

195 000 †

DE VERRE ENCORE PRÉSENTES
DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES
RÉSIDUELLES EN ÎLE-DE-FRANCE (2024)

LE RECYCLAGE DU VERRE EST INFINI. IL PERMET AINSI D'ÉCONOMISER DES RESSOURCES NATURELLES ET DE RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DE SA PRODUCTION. MALGRÉ UNE COLLECTE DÉPLOYÉE DEPUIS 1981 À PARIS, EN REMPLACEMENT DE LA CONSIGNE POUR RÉEMPLOI, PLUS DE 40 % DU GISEMENT DES EMBALLAGES EN VERRE EN ÎLE-DE-FRANCE RESTE ENCORE NON TRIÉ ET NON RECYCLÉ. COMMENT LEVER LES OBSTACLES STRUCTURELS ET COMPORTEMENTAUX POUR FRANCHIR UN NOUVEAU CAP ? QUELLES SONT LES LIMITES ACTUELLES DU SYSTÈME DE COLLECTE ? COMMENT AMÉLIORER LE TRI ET LA RÉCUPÉRATION DU VERRE DANS UNE RÉGION URBAINE DENSE ?

La collecte sélective du verre remonte aux années 1980. Auparavant, la consigne pour réemploi permettait le retour des bouteilles en échange d'une rétribution par les distributeurs. Ce dispositif, généralisé pour les emballages en verre à l'époque du Front populaire (1938), a fini par disparaître avec l'arrivée progressive des emballages à « usage unique » dans les années 1960-1970.

La consigne sera ainsi peu à peu remplacée par les premières collectes sélectives mises en place par les collectivités, en lien notamment avec la nécessité d'économies de matières et d'énergie consécutive aux chocs pétroliers de 1973.

Dès 1975, la France s'est engagée dans une transition de la gestion des déchets, à travers l'application d'une directive européenne¹ définissant une obligation de gestion des déchets afin de réduire leur impact sur l'environnement et de favoriser « la récupération des éléments et matériaux réutilisables ou de l'énergie ». La loi dispose que les communes ou les groupements constitués entre elles assurent l'élimination des déchets des ménages, engageant ainsi le caractère obligatoire de ce service.

La loi du 13 juillet 1992 confirme l'abandon de la consigne au profit d'un dispositif national, « la responsabilité élargie du producteur ». Dorénavant confiées aux collectivités, la séparation et la collecte sélective

des emballages en verre sont basées sur le volontariat des trieurs, avec l'objectif de recycler la matière et non plus de réutiliser les bouteilles. Où en sommes-nous, en Île-de-France, 30 ans plus tard ?

DES ENJEUX MULTIPLES ET DES PERFORMANCES À AMÉLIORER

L'Union européenne a commencé à imposer des taux de recyclage des emballages en 1994² et les objectifs ont été rehaussés dès 2018. Aujourd'hui, l'objectif européen³ est d'atteindre au minimum 65 % de recyclage de tous les emballages mis sur le marché national à l'horizon 2025, dont 70 % pour le verre. Ce taux s'applique à tous les emballages et déchets d'emballage, quel que soit le producteur (ménages, entreprises, etc.). D'après Eurostat, la France a atteint en 2023 les objectifs de recyclage des déchets d'emballage du verre, avec un taux de 83,7 %⁴. Ce dernier est calculé en fonction des données nationales de mise sur le marché du verre, qui compte en moyenne 2,5 millions de tonnes d'emballages en verre par an.

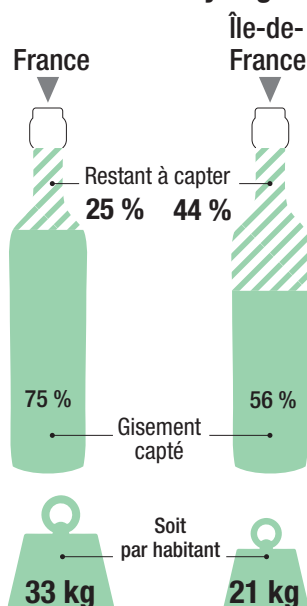
S'il n'est ainsi pas possible de mesurer ce taux à l'échelle régionale, l'Observatoire régional des déchets d'Île-de-France (ORDIF) mesure régulièrement le taux de captage du verre dans la région, c'est-à-dire la quantité collectée rapportée à la quantité non triée restant dans les ordures ménagères résiduelles (OMR). En 2024, le ratio régional de collecte du verre était de 21 kg par habitant, soit 56 % de verre capté⁵. L'ADEME a fait ce calcul pour 2024 dans son étude Modecom nationale (75 %). Alors que la collecte du verre permet de contribuer largement aux objectifs nationaux et régionaux de recyclage, son ratio en Île-de-France stagne depuis les années 2000, affichant ainsi un résultat bien inférieur à la moyenne nationale, en légère hausse depuis 2009 (33 kg par habitant en 2024).

Pourtant, en Île-de-France, avec 256 kg en moyenne d'OMR collectés par habitant en 2024 et un coût de gestion de 191 € par tonne en moyenne (donnée 2023), l'enjeu de l'augmentation du captage est autant environnemental que technique et économique. Ce flux représente plus de la moitié des tonnages et du coût de gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) : autant de déchets orientés vers la filière incinération, et qui contribuent à la saturation des installations de traitement en Île-de-France. En effet, les OMR en Île-de-France sont principalement incinérées avec valorisation énergétique, l'enfouissement n'intervenant qu'en cas de rupture de service.

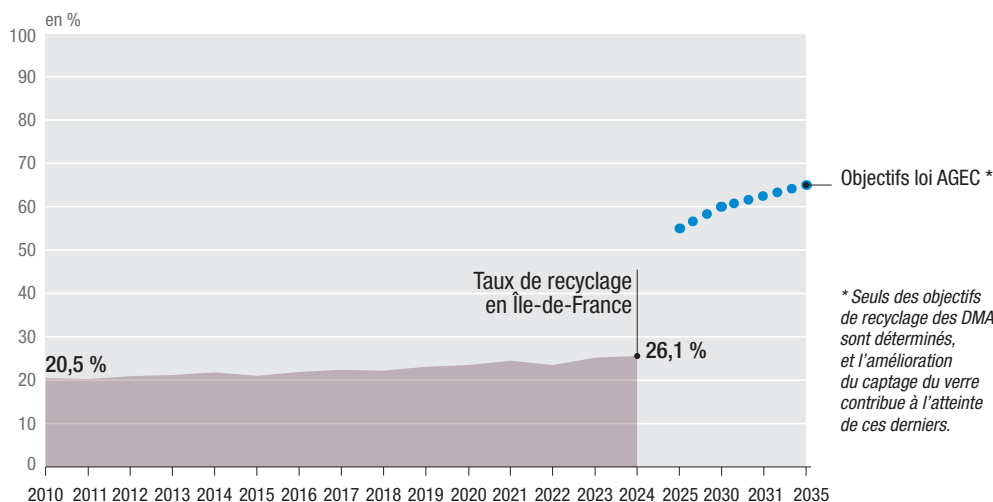
Ces enjeux sont transversaux et plus que jamais d'actualité. Les coûts du service public subissent depuis ces dernières années des pressions fiscales et inflationnistes, qui se répercutent sur les usagers à travers les différents financements, principalement la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Le verre non capté – et donc restant dans les ordures ménagères résiduelles –, en plus d'impacter le processus d'incinération par son caractère infusible, représente un coût de traitement plus important, et qui ne cesse d'augmenter (+34 % du coût à la tonne entre 2019 et 2023), malgré une partie compensée par de la revente d'énergie issue du processus d'incinération. *A contrario*, une tonne de verre collectée implique un coût de traitement nul, et un gain potentiel grâce à la revente matière et aux soutiens des éco-organismes.

L'enjeu économique d'orienter le verre vers les filières appropriées est en lien étroit avec la contribution à l'atteinte des objectifs de recyclage. En effet, en application de la directive-cadre européenne⁶, la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) transposée par l'ordonnance de juillet 2020 vise un taux de déchets ménagers et assimilés préparés en vue de la réutilisation ou du recyclage de

Le verre en 2024 : ce qui est collecté et ce qui échappe encore au recyclage



Performances et objectifs des taux de recyclage des DMA



* Seuls des objectifs de recyclage des DMA sont déterminés, et l'amélioration du captage du verre contribue à l'atteinte de ces derniers.

MIEUX COMPRENDRE LES ENJEUX DES TERRITOIRES

En Île-de-France, la forte densité urbaine, pouvant aller jusqu'à 39 000 habitants par km² à Paris et en petite couronne, et la forte proportion de cafés, hôtels et restaurants impliquent une production de déchets supérieure, et justifient la nécessité d'adapter le niveau de service. Cette analyse a pu être confirmée dans le cadre des travaux que l'Observatoire régional des déchets (ORDIF) a menés sur les territoires adhérents au SYCTOM dans le cadre d'un partenariat technique sur les enjeux spécifiques liés au verre.

Le SYCTOM, syndicat de traitement des déchets de l'agglomération parisienne, assure le traitement de 81 communes, totalisant près de 5,7 millions d'habitants. Celui-ci fait face à une pression croissante sur ses capacités de traitement, malgré ses trois unités de valorisation énergétique : la réduction des déchets reste donc l'enjeu principal.

Le SYCTOM relève pourtant qu'une bouteille en verre sur deux n'est pas triée. C'est dans ce contexte qu'une stratégie d'optimisation de la collecte du verre a été engagée depuis 2023 : campagnes de communication, caractérisations des ordures ménagères résiduelles (OMR) et études personnalisées pour les adhérents. Autant de mesures visant à réduire les volumes d'OMR à incinérer, à contribuer aux objectifs régionaux de valorisation et à maîtriser les coûts de gestion du service public.

L'ORDIF, en tant qu'expert technique, a pu réaliser une étude générale sur l'organisation et les performances de collecte du verre, croisant les données de flux avec des indicateurs socio-économiques (habitat, densité de cafés-hôtels-restaurants, etc.) pour définir des profils de territoire et orienter les actions prioritaires.

Engagée depuis 2025, une démarche partenariale avec les adhérents du SYCTOM permet de réaliser un diagnostic terrain approfondi, précis et adapté à chaque problématique de territoire, et de proposer des actions sur mesure afin de répondre au mieux à l'objectif d'efficience de leur collecte, et ainsi d'améliorer leurs performances de recyclage.

55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035. Avec un taux de recyclage de 26,1 % en 2024, l'Île-de-France est encore très loin des objectifs.

Deux leviers peuvent être mobilisés afin d'améliorer nos capacités à atteindre ces cibles : la réduction de la quantité totale de déchets produits pour tendre vers une réduction optimale des déchets, mais aussi l'augmentation de la quantité de déchets réemployés ou effectivement recyclés.

La mise en œuvre de ces leviers suppose toutefois une adaptation du service aux spécificités territoriales. En Île-de-France, les caractéristiques économiques, sociologiques et urbaines – la densité de population et la forte proportion de cafés-hôtels-restaurants, notamment – impactent les performances de collecte et nécessitent des stratégies spécifiques pour garantir l'atteinte des objectifs fixés.

Au total, le captage du verre est d'autant plus stratégique qu'il participe directement à la stabilité de la filière verrière locale. Le recyclage du verre suit depuis longtemps une logique d'économie circulaire, car il permet ainsi de limiter l'utilisation de ressources vierges – le sable, notamment, dont l'extraction majoritairement en France entraîne de fortes pressions sur les milieux naturels et émet des gaz à effet de serre. Malgré un processus de refonte gourmand en énergie, la préservation des ressources naturelles, conjuguée à la capacité du verre à être recyclé à l'infini, donne au recyclage du verre un atout environnemental majeur.

En dépit de la communication autour de ces enjeux et du geste de tri depuis des années, le niveau de captage du verre reste améliorable, et l'analyse du

contenu des ordures ménagères résiduelles montre que des leviers sont encore à mobiliser pour briser le plafond de verre.

REPENSER NOS ACTIONS POUR DÉPASSER LE PLAFOND DE VERRE

La méconnaissance des consignes de tri, des freins comportementaux et l'absence de mécanismes incitatifs font qu'il est encore aujourd'hui difficile d'améliorer nos performances, et même de garder une dynamique collective. Si l'aspect « connaissance et appropriation des enjeux par les individus » est très important pour une mobilisation du geste de tri, l'aspect technique relatif à la disponibilité et à la qualité des équipements est aussi un sujet pour faciliter le geste. Les collectivités s'engagent à travers différentes actions pour mobiliser les habitants sur ce flux stratégique.

L'adaptation du service de collecte aux besoins des territoires et, surtout, l'accessibilité du service sont des enjeux cruciaux : c'est ainsi que l'établissement public territorial (EPT) Est Ensemble, en Seine-Saint-Denis, a engagé dès 2021 une étude fine relative à l'accessibilité des bornes à verre. L'analyse géographique a permis de mettre en exergue des « zones blanches », c'est-à-dire éloignées d'une borne de collecte, afin d'en améliorer l'accessibilité pour les habitants (voir focus p. 4).

La communication fait partie intégrante de la mise en place d'une dynamique et de son maintien afin de faire connaître les consignes et de faire comprendre les enjeux du geste de tri, tant au niveau global qu'à l'échelle locale, pour mieux capter l'attention des habitants. Généralement, les campagnes de

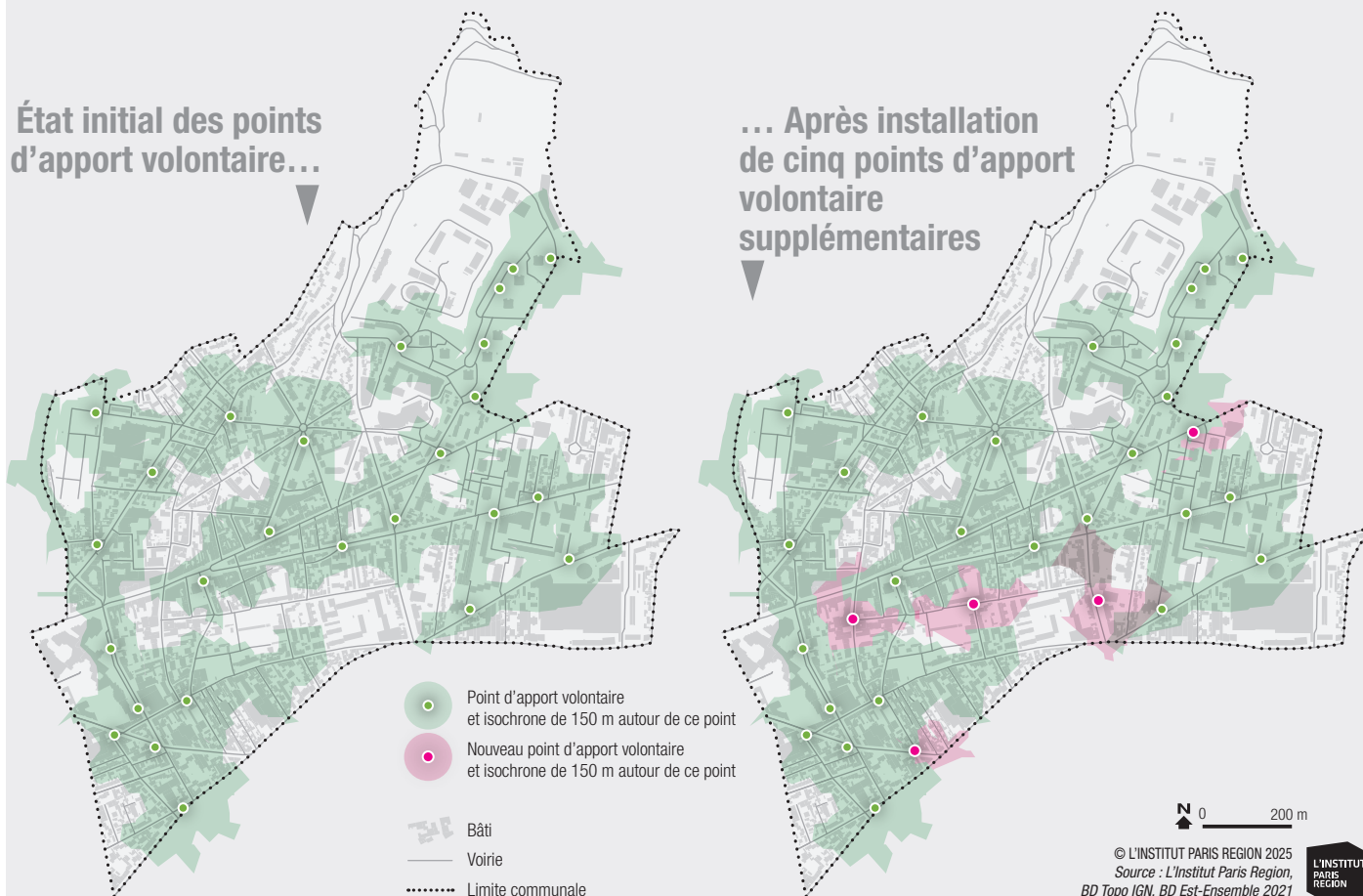
Focus

Comment augmenter la quantité captée et valorisée ?

L'Institut Paris Region, *via* son département Déchets (ORDIF), a accompagné l'EPT Est Ensemble dans une démarche d'optimisation de son réseau de bornes d'apport volontaire pour le verre. Cette démarche traduit une volonté d'en améliorer le maillage pour une meilleure accessibilité du service pour les habitants. Elle répond à deux enjeux complémentaires : améliorer les performances de collecte en captant davantage de verre perdu et contribuer activement à l'atteinte des objectifs régionaux de valorisation des déchets.

La méthodologie employée s'est appuyée sur une analyse géographique : grâce à une analyse spatiale du territoire, les zones d'habitation éloignées de l'équipement (« zones blanches ») ont pu être identifiées. À partir de cet état des lieux, un travail a été mené afin de définir de nouveaux emplacements tout en respectant plusieurs critères de priorisation : densité de population présente dans les zones blanches, calculée grâce aux données bâtimentaires disponibles, créées par L'Institut Paris Region (base de données Densibati) ; présence de professionnels producteurs de verre ; disponibilité de l'espace public ; ou encore respect des règles de sécurité. Plus de 40 bornes ont ainsi été ajoutées pour combler les zones blanches.

Zones de desserte des points d'apport de verre dans la commune des Lilas



Ce travail, piloté par l'EPT Est Ensemble, a été mené en étroite collaboration avec les communes qui en font partie pour définir des emplacements adaptés au territoire et acceptés par les habitants.

Afin d'accompagner cette étude technique, L'Institut Paris Region a également conçu un support de communication grand public : un poster pédagogique mettant en lumière les enjeux du tri du verre et présentant les résultats cartographiques de l'étude.

communication s'effectuent *via* la mise à disposition de guides de tri, une communication générale sur le site internet ou l'affichage sur les camions de collecte. Des communications plus ciblées peuvent aussi être réalisées, notamment en cas d'amélioration du service. Ainsi, dans le cadre de l'amélioration du maillage des bornes à verre sur son territoire, l'EPT Est Ensemble a réalisé une communication ciblée *via* un boîtage à destination des habitants dans les nouvelles zones de desserte des bornes à verre. D'autres collectivités peuvent voir plus grand, comme le SYCTOM, qui, pour sa campagne stratégique autour du verre, en 2023, a pu mobiliser plusieurs supports de communication grand public, dans le métro parisien notamment. Des actions complémentaires peuvent être envisagées pour relancer la dynamique autour du geste de tri, mais aussi faciliter ce dernier, comme le recours à des *nudges* (littéralement « coups de coude ») pour habiller des bornes et rendre ainsi le geste de tri plus attractif. L'objectif est de guider les personnes vers des comportements positifs, sans les contraindre. Cela peut être un recours à un jeu, à une communication ludique ou encore la mise en avant de la norme sociale : « 90 % de vos voisins trient leurs déchets, et vous ? », par exemple.

Au-delà de la communication, d'autres systèmes innovants peuvent être expérimentés. Si la tarification incitative n'a plus à prouver son efficacité en termes d'amélioration du geste de tri, l'application en milieu urbain dense reste complexe. Ainsi, le déploiement d'initiatives participatives peut également permettre d'améliorer le taux de captage, comme les systèmes de collecte avec gratification : pour chaque bouteille en verre triée, l'utilisateur reçoit une rétribution, qui permet, au cumul, d'obtenir des réductions auprès de partenaires et de commerces locaux. Ces systèmes, comme le proposent les entreprises Cliink ou Lemontri, sont expérimentés sur plusieurs territoires en France afin d'inciter les usagers à trier, portés par des collectivités à compétence « collecte ». Ils permettent ainsi à ces dernières de sécuriser le gisement, et de maintenir la perception des produits de revente et de soutien des éco-organismes. Le fait de conserver ce gisement – et donc les recettes – permet de contribuer en partie au financement de ce système de consigne et, en parallèle, les gratifications des usagers peuvent contribuer à un projet de territoire, comme favoriser le commerce local ou l'utilisation des équipements intercommunaux.

À l'heure de la surinformation, l'enjeu est de développer une communication dite « engageante » pour déterminer le message essentiel et mobiliser les usagers sur le long terme. Ce tournant dans la manière de transmettre les informations aux habitants est nécessaire pour une prise en considération réelle des messages et une application pratique. L'amélioration du taux de captage du verre pourrait être un terrain propice à cette forme de communication. Si des expérimentations ont montré des effets dans le cadre du tri des déchets ou de la sobriété

énergétique, en comparant plusieurs panels de villes, des tests à l'échelle de secteurs de collecte pourraient être menés pour en mesurer réellement les bénéfices sur le geste de tri, sur le long terme : défis de quartiers, engagement de citoyens dans les instances, visites pédagogiques ?...

QUEL FUTUR POUR LE VERRE EN ÎLE-DE-FRANCE ?

Avec près de 200 000 tonnes de verre restant dans les OMR en Île-de-France⁸ et une réduction des capacités d'incinération, il est urgent d'agir sur le captage de ce flux. La baisse de collecte du verre observée en 2024 peut s'expliquer en partie par une diminution du gisement liée à l'évolution de la production et des modes de consommation. Toutefois, il est difficile d'objectiver cette baisse, car il n'existe pas de suivi régulier du gisement, les caractérisations sur OMR n'étant réalisées, pour l'heure, que de manière ponctuelle.

L'enjeu de captage passe par un travail auprès des producteurs ménagers, mais également, dans une moindre mesure, auprès des producteurs professionnels comme les cafés, hôtels et restaurants, qui, bien que bénéficiant de consignes pour réemploi pour certains produits, produisent malgré tout du verre dit « perdu ».

La mise en œuvre opérationnelle de la responsabilité élargie du producteur sur les emballages professionnels est attendue afin d'améliorer la gestion du verre, notamment sur le sujet du déploiement de la logistique inverse dans le cadre d'une consigne pour réemploi ou recyclage. Ainsi, à terme, les distributeurs de boissons devraient proposer un service de récupération du verre usagé à titre gratuit pour en assurer, en lien avec les éco-organismes, le réemploi ou le recyclage. Ce gisement ne relèvera plus du service public, mais contribuera à réduire la quantité de verre restant dans les OMR.

Les collectivités doivent cependant relever ce défi en prenant en compte les difficultés d'aménagement des espaces publics, notamment dans les communes densées. Le manque d'espace pour les différents enjeux de la transition écologique (mobilité, déchets, etc.) engage en effet une forte concurrence sur l'espace public. Si le dernier Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF-E) prévoit des enveloppes de surface liées à l'économie circulaire, ces dernières concernent les installations régionales stratégiques. Les espaces de proximité sont donc à la charge des communes, qui ont ainsi une responsabilité dans la répartition équilibrée de l'espace public entre les différents enjeux.

Le développement d'équipements liés à l'économie circulaire est également un levier de déploiement de la consigne pour réemploi. Prévue par la loi AGECE avec un objectif de 10 % de réemploi de tous types d'emballages d'ici 2027, la consigne redevient un sujet d'actualité. Ainsi, depuis 2025, quatre régions expérimentent à grande échelle la consigne pour

réemploi du verre, sous l'impulsion des éco-organismes chargés des emballages ménagers. Le principe des expérimentations est d'utiliser des emballages en verre standardisés pour faciliter le déploiement de la consigne sur le long terme.

Aucune expérimentation officielle n'est menée en Île-de-France, mais il existe des initiatives locales et associatives comme Bouteilles d'avenir, qui a mis en œuvre une filière de réemploi des bocaux et bouteilles en verre en Essonne et dans les Yvelines, en lien avec les commerçants et les distributeurs pour les points de collecte, et les artisans locaux pour la réutilisation : un système en circuit court qui fonctionne et mobilise de plus en plus d'adeptes de la consigne, mais qui mériterait un déploiement mieux soutenu financièrement par les différents acteurs de la filière.

Dans une région foisonnant de producteurs locaux, où les brasseries artisanales se multiplient et se spécialisent, et où la souveraineté alimentaire est dans les débats, ne serait-il pas ainsi l'occasion de réinventer une consigne régionale ?

Face à ces multiples défis, la mise en œuvre d'actions coordonnées entre les différents acteurs s'impose afin d'articuler la planification territoriale, les innovations, et la communication ciblée et adaptée à tous les usagers. Ces réflexions doivent permettre ainsi de construire une trajectoire cohérente avec les ambitions de l'économie circulaire en Île-de-France dans le cadre de la révision du Plan régional de prévention et de gestion des déchets. ■

Aurélien Tupek, chargée d'études Économie des déchets et DMA,
département Déchets ORDIF (*Helder De Oliveira, directeur*)

RESSOURCES

- La collecte des déchets par le service public en France, résultats 2024, ADEME, juillet 2026.
- MODECOM® 2024, ADEME, juin 2026.
- « Les déchets ménagers et assimilés en Île-de-France », ORDIF / L'Institut Paris Region, décembre 2025.
- « Coût du service public des déchets : 104 € par Francilien en 2023 », ORDIF / L'Institut Paris Region, mai 2026.

1. Loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, traduction en droit français de la directive européenne n°75-442 du 15 juillet 1975 relative aux déchets.
2. Directive européenne 94/62/EC du 20 décembre 1994.
3. Directive européenne 2018/852 du 30 mai 2018.
4. Ec.europa.eu/eurostat : *Recycling rates for packaging waste*.
5. Gisement calculé par rapport au verre restant dans les OMR en Île-de-France.
6. Directive européenne 2018/852 du 30 mai 2018. Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Ordonnance n° 2020-920 du 29 juillet 2020 relative à la prévention et à la gestion des déchets.
7. Fabien Girandola et Robert-Vincent Joule, « La communication engageante : aspects théoriques, résultats et perspectives », *L'Année psychologique*, 2012 : <https://shs.cairn.info/revue-l-annee-psychologique1-2012-1-page-115>.
8. Potentiel calculé sur la base des données de production 2023 et des résultats de caractérisation des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à compétence « gestion des déchets ».

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Nicolas Bauquet, DG
RÉDACTION EN CHEF
Laurène Champalle

MAQUETTE

Jean-Eudes Tilloy

INFOGRAPHIE/CARTOGRAPHIE

Sylvie Castano

MÉDIATHÈQUE/PHOTOOTHÈQUE

Julie Sarris

FABRICATION

Sylvie Coulomb
RELATIONS PRESSE
Sandrine Kocki
33 (0)6 07 05 92 20

L'Institut Paris Region

Campus Pleyad - Pleyad 4
66-68 rue Pleyel
93200 Saint-Denis
33 (0)1 77 49 77 49

ISSN 2724-928X

ISSN ressource en ligne
2725-6839



institutparisregion.fr



**L'INSTITUT
PARIS
REGION**